

SkinEthic laboratories

Sales conditions

SKINETHIC LABORATORIES S.A., TERMS AND CONDITIONS OF SALE

- 1. Acceptance** - ALL SALES ARE SUBJECT TO AND EXPRESSLY CONDITIONED UPON THE TERMS AND CONDITIONS CONTAINED HEREIN, AND UPON BUYER'S ASSENT THERETO. NO VARIATION OF THESE TERMS AND CONDITIONS WILL BE BINDING UPON SELLER UNLESS AGREED TO IN WRITING AND SIGNED BY AN OFFICER OR OTHER AUTHORIZED REPRESENTATIVE OF SELLER.
- 2. Changes** - Orders arising hereunder may be changed or amended only by written agreement signed by both Buyer and Seller, setting forth the particular changes to be made and the effect, if any, of such changes on the price and time of delivery. Buyer may not cancel this order unless Seller expressly agrees such cancellation to in writing. In such event, Seller will advise Buyer of the total charge for such cancellation, and Buyer agrees to pay such charges, including, but not limited to, storage and shipment costs, costs of producing non-standard materials, costs of purchasing non-returnable materials, cancellation costs imposed on Seller by its suppliers, and any other cost resulting from cancellation of this order by Buyer which is permitted by Seller. Certification of such costs by Seller's independent public accountants shall be conclusive on the parties hereto.
- 3. Delivery, claims, delays** - Delivery of the goods shall constitute delivery to Buyer and Buyer shall bear all risk of loss or damage in transit. Seller reserves the right, in its discretion, to determine the exact method of shipment. Seller reserves the right to make delivery in instalments, all such instalments to be separately invoiced and paid for when due per invoice, without regard to subsequent deliveries. Delay in delivery of any instalment shall not relieve Buyer of Buyer's obligations to accept remaining deliveries. Immediately upon Buyer's receipt of any goods shipped hereunder, Buyer shall inspect the same and shall notify Seller in writing of any claims for shortages, defects or damages and shall hold the goods for Seller's written instructions concerning disposition. If Buyer shall fail to so notify Seller within five days after the goods have been received by Buyer, such goods shall conclusively be deemed to conform to the terms and conditions hereof and to have been irrevocably accepted by the Buyer. Seller shall not be liable for any loss, damage or penalty as a result of any delay in or failure to manufacture, deliver or otherwise perform hereunder due to any cause beyond Seller's reasonable control, including, without limitation, unsuccessful reactions, act of Buyer, embargo or other governmental act, regulation or request affecting the conduct of Seller's business, fire, explosion, accident, theft, vandalism, riot, acts of war, strikes or other labor difficulties, lightning, flood, windstorm or other acts of God, delay in transportation, or inability to obtain necessary labor, fuel, materials, supplies or power at current prices.
- 4. Allocation of goods** - If Seller is unable for any reason to supply the total demands for goods specified in Buyer's order, Seller may allocate its available supply among any or all Buyers on such basis as Seller may deem fair and practical, without liability for any failure of performance which may result therefrom.
- 5. Payment** - Terms of sale are net 30 days of date of invoice, unless otherwise stated. If the financial condition of Buyer results in the insecurity of Seller, in its sole and unfettered discretion, as to the ultimate collectability of the purchase price, Seller may, without notice to Buyer, delay or postpone the delivery of the products; and Seller, at its option, is authorised to change the terms of payment to payment in full or in part in advance of shipment of the entire undelivered balance of said products. In the event of default by Buyer in the payment of the purchase price or otherwise, of this or any other order, Seller, at its option, without prejudice to any other of Seller's lawful remedies, may defer delivery, cancel this Contract, or sell any undelivered products on hand for the account of Buyer and apply such proceeds as a credit, without set-off or deduction of any kind, against the contract purchase price, and Buyer agrees to pay the balance then due to Seller on demand. Buyer agrees to pay all costs, including, but not limited to, reasonable attorney and accounting fees and other expenses of collection resulting from any default by Buyer in any of the terms hereof.
- 6. Taxes and other charges** - Any use tax, sales tax, excise tax, duty, custom, inspection or testing fee, or any other tax, fee or charge of any nature whatsoever imposed by any governmental authority, on or measured by the transaction between Seller and Buyer shall be paid by Buyer in addition to the prices quoted

SkinEthic

laboratories

or invoiced. In the event Seller is required to pay any such tax, fee or charge, Buyer shall reimburse Seller therefore; or, in lieu of such payment, Buyer shall provide Seller at the time the order is submitted an exemption certificate or other document acceptable to the authority imposing the tax, fee or charge.

7. **Pricing** - Prices shown on pricelists are in Euro. Prices are those indicated on the applicable pricelist at the time Buyer places its order. Pricelists may, under Seller's own discretion, evolve increasingly or decreasingly, at any time and without previous notice. Buyer shall call Seller for current prices prior to placing its order if it requires such information. Seller guarantees its written quotations for 90 days. When placing its order, Buyer is asked to reference Seller's quoted prices. In case of an order placed by phone, current price will be confirmed by Seller at that time.
8. **Price Changes** - Shipment will be made promptly even if prices have been nominally increased. Price reductions will be automatically applied to Buyer's invoice.
9. **Warranties** - Seller warrants that its products shall conform to the description of such products as provided to Buyer by Seller through Seller's catalogue, analytical data or other literature. THIS WARRANTY IS EXCLUSIVE, AND SELLER MAKES NO OTHER WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE. Seller's warranties made in connection with this sale shall not be effective if Seller has determined, in its sole discretion, that Buyer has misused the products in any manner, has failed to use the products in accordance with industry standards and practices, or has failed to use the products in accordance with instructions, if any, furnished by Seller. Seller's sole and exclusive liability and Buyer's exclusive remedy with respect to products proved to Seller's satisfaction to be defective or nonconforming shall be replacement of such products without charge or refund of the purchase price, in Seller's sole discretion, upon the return of such products in accordance with Seller's instructions. SELLER SHALL NOT IN ANY EVENT BE LIABLE FOR INCIDENTAL, CONSEQUENTIAL OR SPECIAL DAMAGES OF ANY KIND RESULTING FROM ANY USE OR FAILURE OF THE PRODUCTS, EVEN IF SELLER HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, LIABILITY FOR LOSS OF USE, LOSS OF WORK IN PROGRESS, DOWN TIME, LOSS OF REVENUE OR PROFITS, FAILURE TO REALIZE SAVINGS, LOSS OF PRODUCTS OF BUYER OR OTHER USE OR ANY LIABILITY OF BUYER TO A THIRD PARTY ON ACCOUNT OF SUCH LOSS, OR FOR ANY LABOR OR ANY OTHER EXPENSE, DAMAGE OR LOSS OCCASIONED BY SUCH PRODUCT INCLUDING PERSONAL INJURY OR PROPERTY DAMAGE. All claims must be brought within one (1) year of shipment, regardless of their nature. Any claim brought after that one year term will be deemed non valid, Buyer expressly accepting not to introduce such a claim once such one year term is over.
10. **Buyer's use of products** - Seller's products are intended primarily for laboratory research purposes and, unless otherwise stated on product labels, in Seller's catalogue or in other literature furnished to Buyer, are not to be used for any other purposes, including but not limited to, in vitro diagnostic purposes, in foods, drugs, medical devices or cosmetics for humans or animals or for commercial purposes. Buyer acknowledges that the products have not been tested by Seller for safety and efficacy in food, drug, medical device, cosmetic, commercial or any other use, unless otherwise stated in Seller's literature furnished to Buyer. Buyer expressly represents and warrants to Seller that Buyer will properly test, use, manufacture and market any products purchased from Seller and/or materials produced with products purchased from Seller in accordance with the practices of a reasonable person who is an expert in the field and in strict compliance with all applicable laws and regulations, now and hereinafter enacted. Buyer has the responsibility to verify the hazards and to conduct any further research necessary to learn the hazards involved in using products purchased from Seller. Buyer also has the duty to warn Buyer's customers and any auxiliary personnel (such as freight handlers, etc.) of any risks involved in using or handling the products. Buyer agrees to comply with instructions, if any, furnished by Seller relating to the use of the products and not misuse the products in any manner. No products purchased from Seller shall, unless otherwise stated, be considered to be foods, drugs, medical devices or cosmetics.
11. **Buyer's Representations and Indemnity** - Buyer represents and warrants that it shall use all products ordered herein in accordance with Paragraph No. 10 "Buyer's use of products", and that any such use of products will not violate any law or regulation. Buyer agrees to indemnify and hold harmless Seller, its employees, agents, successors, officers, and assigns, from and against any suits, losses, claims, demands, liabilities, costs and expenses (including attorney and accounting fees) that Seller may sustain or incur as a result of any claim against Seller based upon negligence, breach of warranty, strict liability in tort, contract,

SkinEthic

laboratories

or any other theory of law brought by Buyer, its officers, agents, employees, successors or assigns, by Buyer's customers, by end users, by auxiliary personnel (such as freight handlers, etc.) or by other third parties, arising out of, directly or indirectly, the use of Seller's products, or by reason of Buyer's failure to perform its obligations contained herein. Buyer shall notify Seller in writing within fifteen (15) days of Buyer's receipt of knowledge of any accident, or incident involving Seller's products which results in personal injury or damage to property, and Buyer shall fully co-operate with Seller in the investigation and determination of the cause of such accident and shall make available to Seller all statements, reports and tests made by Buyer or made available to Buyer by others. The furnishing of such information to Seller and any investigation by Seller of such information or incident report shall not in any way constitute any assumption of any liability for such accident or incident by Seller.

12. **Patent disclaimer** - Seller does not warrant that the use or sale of the products delivered hereunder will not infringe the claims of any patents covering the product itself or the use thereof in combination with other products or in the operation of any process.
13. **Returns** - Goods may not be returned for credit except with Seller's prior permission.
14. **Technical Assistance** - At Buyer's request, Seller may, at Seller's discretion, furnish technical assistance and information with respect to Seller's products. SELLER MAKES NO WARRANTIES OF ANY KIND OR NATURE, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE, WITH RESPECT TO TECHNICAL ASSISTANCE OR INFORMATION PROVIDED BY SELLER OR SELLER'S PERSONNEL. ANY SUGGESTIONS BY SELLER REGARDING USE, SELECTION, APPLICATION OR SUITABILITY OF THE PRODUCTS SHALL NOT BE CONSTRUED AS AN EXPRESS WARRANTY UNLESS SPECIFICALLY DESIGNATED AS SUCH IN A WRITING SIGNED BY AN OFFICER OR OTHER AUTHORIZED REPRESENTATIVE OF SELLER.
15. **Miscellaneous** - Seller's failure to strictly enforce any term or condition of this order or to exercise any right arising hereunder shall not constitute a waiver of Seller's right to strictly enforce such terms or conditions or exercise such right thereafter. All rights and remedies under this order are cumulative and are in addition to any other rights and remedies Seller may have at law or in equity. Any waiver of default by Buyer hereunder shall be in writing and shall not operate as a waiver of any other default or of the same default thereafter. If any provision of this Agreement shall be held to be invalid, illegal or unenforceable, the validity, legality and enforceability of the remaining provisions shall not be affected or impaired thereby. The paragraph headings herein are for convenience only; they form no part of the terms and conditions and shall not affect their interpretation. This Agreement shall be binding upon, inure to the benefit of, and be enforceable by, the parties hereto, and their respective heirs, personal representatives, successors and assigns.
16. **GOVERNING LAW/ COMPETENT COURT - ALL DISPUTES AS TO THE LEGALITY, INTERPRETATION, APPLICATION, OR PERFORMANCE OF THIS ORDER OR ANY OF ITS TERMS AND CONDITIONS SHALL BE GOVERNED BY THE LAWS OF FRANCE INCLUDING ITS CONFLICT OF LAW PRINCIPLES. EACH PARTY TO THIS ORDER AGREES THAT ANY DISPUTE ARISING BETWEEN THEM WHICH RESULTS IN EITHER PARTY INSTITUTING COURT PROCEEDINGS SHALL BE EXCLUSIVELY LITIGATED IN THE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS, (PARIS CIVIL COURT OF JUSTICE, FRANCE)**

SkinEthic laboratories

Conditions de vente

SKINETHIC LABORATORIES S.A. : CONDITIONS DE VENTE

- 1. Acceptation** - TOUTES LES VENTES SONT SOUMISES ET EXPRESSEMENT ASSUJETTIES AUX CONDITIONS CONTENUES DANS LES PRESENTES ET A LEUR ACCEPTATION PAR L'ACHETEUR. UNE MODIFICATION DE CES CONDITIONS N'ENGAGERA LE VENDEUR QU'APRES ACCEPTATION ECRITE DE CELLE-CI SIGNEE PAR UN RESPONSABLE OU AUTRE MANDATAIRE DU VENDEUR.
- 2. Changements** - Les commandes résultant des présentes ne pourront être changées ou modifiées que par accord écrit signé à la fois par l'Acheteur et par le Vendeur indiquant le détail des modifications à effectuer ainsi que l'effet, le cas échéant, de ces modifications sur le prix et le délai de livraison. L'Acheteur ne pourra annuler cette commande que si le Vendeur accepte expressément cette annulation par écrit. Dans ce cas, le Vendeur informera l'Acheteur du total des frais de cette annulation et l'Acheteur accepte de payer ces frais, y compris, mais sans limitation, les frais de magasinage et d'expédition, les frais de production de matériel non standard, les frais d'achat de matériel non repris, les frais d'annulation imposés au Vendeur par ses fournisseurs, ainsi que tous autres frais résultant de l'annulation, permise par le Vendeur, de cette commande par l'Acheteur. La certification de ces frais par l'expert-comptable indépendant du Vendeur sera probante pour les parties aux présentes.
- 3. Livraison, réclamations, retards** - Toute livraison des marchandises est réputée faite à l'Acheteur qui supportera tous les risques de pertes ou d'avaries de marchandises en transit. Le Vendeur se réserve le droit, à sa discrétion, de décider du mode exact d'expédition. Le Vendeur se réserve le droit de faire la livraison en plusieurs expéditions et chacune de ces expéditions sera facturée séparément et payée à sa date d'exigibilité selon la facture, indépendamment des expéditions ultérieures. Les retards de livraison de toute expédition n'exempteront pas l'Acheteur de son obligation d'accepter les expéditions restantes. Immédiatement après réception par l'Acheteur de toutes marchandises expédiées en vertu des présentes, l'Acheteur les examinera et fera part au Vendeur par écrit de toutes réclamations en cas de manques, défauts ou avaries et il conservera les marchandises dans l'attente des instructions écrites du Vendeur concernant leur sort. Si l'Acheteur n'en informe pas ainsi le Vendeur dans les cinq jours après réception des marchandises par l'Acheteur, ces marchandises seront définitivement réputées être conformes aux conditions des présentes et avoir été irrévocablement acceptées par l'Acheteur. Le Vendeur ne répondra pas de pertes, dommages ou pénalités résultant de tout retard ou de toutes non-fabrication, non-livraison ou de tout défaut d'exécution des présentes pour toute raison indépendante de la volonté du Vendeur, y compris, mais sans limitation, des entraves apportées par l'Acheteur à la correcte exécution du Contrat par le Vendeur, embargo ou autre action, règlement ou requête gouvernemental(e) affectant la conduite des affaires de l'Acheteur, incendie, explosion, accident, vol, vandalisme, émeute, actes belliqueux, grèves ou autres difficultés sociales, foudre, inondation, tempête ou autres catastrophes naturelles, retard dans le transport ou incapacité d'obtenir la main-d'œuvre, le carburant, le matériel, les fournitures ou l'électricité nécessaires aux prix en cours.
- 4. Attribution de marchandises** - Si, pour quelque raison que ce soit, le Vendeur n'est pas en mesure de répondre à toutes les demandes de marchandises indiquées dans la commande de l'Acheteur, le Vendeur pourra attribuer son stock disponible à tout ou tous Acheteurs de la façon que le Vendeur jugera juste et pratique, sans qu'il soit tenu responsable de tout défaut d'exécution pouvant en résulter.
- 5. Paiement** - Les conditions sont 30 jours de la date de la facture, sauf autre indication. Si la situation financière de l'Acheteur constitue, de l'avis du Vendeur, un risque en ce qui concerne le recouvrement final du prix d'achat par celui-ci, le Vendeur pourra, sans en aviser l'Acheteur, retarder ou différer la livraison des produits ; et le Vendeur, à son gré, est autorisé à modifier les conditions de paiement en demandant le paiement total ou partiel avant l'expédition de l'intégralité du solde non livré desdits produits. En cas de défaillance de l'Acheteur relativement au paiement du prix d'achat, ou autre, de cette commande ou de toute autre, le Vendeur, à son gré et sans préjudice de tous autres recours légaux, pourra différer la livraison, annuler le présent Contrat ou vendre tous produits disponibles non livrés pour le compte de l'Acheteur et en imputer le produit à titre d'avoir, sans compensation ou déduction d'aucune sorte, au prix

SkinEthic

laboratories

d'achat contractuel, et l'Acheteur accepte de verser sur demande le solde alors dû au Vendeur. L'Acheteur accepte de payer tous frais, y compris, mais sans limitation, tous honoraires d'avocat et frais de comptabilité dans la limite du raisonnable, ainsi que tous autres frais de recouvrement résultant d'un manquement de l'Acheteur à toute condition des présentes.

6. **Impôts et autres charges** - Toutes taxes d'utilisation, tous impôts sur les ventes, impôts indirects, droits, droits de douane, d'inspection ou de contrôle, ou tous autres impôts, droits ou frais de toute nature imposés par toute autorité gouvernementale, sur ou calculés selon la transaction entre le Vendeur et l'Acheteur, seront payés par l'Acheteur en sus des prix indiqués ou facturés. Dans le cas où le Vendeur doit payer ces impôts, droits ou charges, l'Acheteur les remboursera au Vendeur ou, à la place, l'Acheteur fournira au Vendeur, au moment où la commande est faite, un certificat d'exonération ou autre document acceptable par l'autorité qui impose les taxes, droits ou charges.
7. **Etablissement des prix** - Les prix sont indiqués en Euros..Ils sont ceux figurant au tarif en vigueur au jour de la commande. Le tarif est susceptible d'évoluer, à la hausse ou à la baisse, à tout moment et sans préavis, à l'entière discrétion du Vendeur. Toutefois, les devis écrits établis par le Vendeur sont garantis pendant 90 jours à compter de leur émission. Au moment de passer commande, il appartient à l'Acheteur de rappeler les prix qui lui ont été indiqués par devis . Si la commande est passée par téléphone, le prix figurant au tarif en vigueur à la date de la prise de commande sera appliqué..
8. **Changements de prix** - L'expédition sera faite dans les délais même si les prix ont subi une augmentation.entre la date de la commande et la date d'expédition.
9. **Garanties** - Le Vendeur garantit que ses produits correspondent à la description des produits fournis à l'Acheteur par le Vendeur au moyen du catalogue du Vendeur, de données analytiques ou autres documents. CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE DE TOUTE AUTRE ET LE VENDEUR NE FAIT AUCUNE AUTRE GARANTIE, NI EXPRESSE NI IMPLICITE. Les garanties du Vendeur données relativement à cette vente ne seront pas valables si le Vendeur a établi, à sa discrétion, que l'Acheteur a fait une mauvaise utilisation des produits de quelque manière que ce soit, n'a pas utilisé les produits conformément aux normes et pratiques professionnelles ou n'a pas utilisé les produits conformément aux instructions, le cas échéant, fournies par le Vendeur. L'unique et exclusive obligation du Vendeur et le seul recours possible de l'Acheteur, relativement aux produits qui se seront révélés, et auront été reconnu par le Vendeur comme étant défectueux ou non conformes, sera le remplacement de ces produits sans frais ni remboursement du prix d'achat, à la seule discrétion du Vendeur, lors du retour de ces produits conformément aux instructions du Vendeur. LE VENDEUR NE REpondra EN AUCUN CAS DE DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS OU SPECIAUX DE TOUTE SORTE RESULTANT DE TOUTE UTILISATION OU DEFAUT DES PRODUITS, MEME SI LE VENDEUR A ETE INFORME DE LA POSSIBILITE DE CES DOMMAGES, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LA RESPONSABILITE POUR LA PRIVATION DE JOUISSANCE, LA PERTE DE TRAVAUX EN COURS, LE TEMPS D'IMMOBILISATION, LE MANQUE A GAGNER, LA NON-REALISATION D'ECONOMIES, LA PERTE DE PRODUITS DE L'ACHETEUR OU AUTRE UTILISATION OU TOUTE RESPONSABILITE DE L'ACHETEUR ENVERS UN TIERS EN RAISON DE CETTE PERTE, OU DE TOUTE MAIN-D'ŒUVRE OU AUTRES FRAIS, DOMMAGES OU PERTES OCCASIONNES PAR CE PRODUIT, Y COMPRIS DES DOMMAGES CORPORELS OU MATERIELS. Les réclamations doivent être faites dans un délai d'un (1) an à compter de l'expédition, quelle que soit leur nature. Passé ce délai de un an, toute réclamation sera réputée non valable entre les Parties, l'Acheteur s'interdisant expressément d'introduire semblable réclamation au-delà de ce délai de un an.
10. **Utilisation des produits par l'Acheteur** - Les produits du Vendeur sont essentiellement destinés à la recherche en laboratoire et, sauf autre indication sur les étiquettes des produits, dans le catalogue du Vendeur ou sur toute autre documentation fournie à l'Acheteur, ils ne doivent être utilisés dans aucun autre but, y compris, mais sans limitation, pour des diagnostics in vitro, pour des aliments, médicaments, dispositifs médicaux ou cosmétiques pour humains ou animaux ou à des fins commerciales. L'Acheteur reconnaît que les produits n'ont pas été testés par le Vendeur en ce qui concerne leur sécurité et leur efficacité pour des aliments, médicaments, appareils médicaux, cosmétiques, usages commerciaux ou autres, sauf indication contraire dans la documentation du Vendeur fournie à l'Acheteur. L'Acheteur déclare et garantit expressément au Vendeur que l'Acheteur testera, utilisera, fabriquera et commercialisera correctement tous produits achetés au Vendeur et/ou tout matériel fabriqué avec les produits achetés au Vendeur selon les pratiques d'une personne raisonnable experte dans le domaine et strictement conformes à toutes lois et à tous règlements applicables, en vigueur à la date de la conclusion du contrat mais encore

45, rue St. Philippe - 06000 NICE – France

Téléphone : +33 (0)4 93 97 77 27 - Fax : +33 (0)4 93 97 77 28

S.A. au capital de 470.010 € - Code NAF 7219 Z - RCS Nice B 388 097 537

E-mail : infos@skinethic.com Site Web : www.skinethic.com



SkinEthic

laboratoires

postérieurement.. L'Acheteur a la responsabilité de contrôler les risques liés aux produits et d'effectuer toute recherche supplémentaire nécessaire pour évaluer les risques impliqués par l'utilisation des produits achetés au Vendeur. L'Acheteur a également l'obligation de prévenir ses propres clients ainsi que tout personnel auxiliaire (par exemple, des manutentionnaires, etc.) de tous risques impliqués par l'utilisation ou la manutention des produits. L'Acheteur accepte d'observer les instructions éventuelles données par le Vendeur relativement à l'utilisation des produits et de ne pas faire un mauvais emploi des produits de quelque manière que ce soit. Aucun produit acheté au Vendeur ne sera considéré, sauf indication contraire, comme étant un aliment, un médicament, un dispositif médical ou un cosmétique.

- 11. Déclarations et garantie de l'Acheteur** - L'Acheteur déclare et garantit qu'il utilisera tous les produits commandés en vertu des présentes conformément au Paragraphe 10 " Utilisation des produits par l'Acheteur " et qu'aucune utilisation qu'il fera des produits ne sera en infraction d'une loi ou d'un règlement. L'Acheteur accepte de garantir et de couvrir le Vendeur, ses employés, agents, successeurs, responsables et ayants droit contre tous procès, pertes, réclamations, demandes, dettes, coûts et frais (y compris des honoraires d'avocat et frais comptables) que le Vendeur pourra subir ou encourir en conséquence de toute réclamation contre le Vendeur fondée sur une faute, une rupture de garantie, un dommage causé par pure négligence, un contrat ou toute autre action en responsabilité contractuelle ou délictuelle, du fait de l'Acheteur, ses responsables, agents, employés, successeurs ou ayants droit, de clients, d'utilisateurs finaux, de personnel auxiliaire de l'Acheteur (par exemple, des manutentionnaires, etc.) ou du fait de tiers, provenant, directement ou indirectement, de l'utilisation des produits du Vendeur, ou en raison du manquement de l'Acheteur à exécuter ses obligations contenues dans les présentes. L'Acheteur informera le Vendeur par écrit dans les quinze (15) jours à compter du moment où l'Acheteur a connaissance de tout accident ou incident impliquant les produits du Vendeur ayant pour conséquence des dommages corporels ou matériels, et l'Acheteur s'engage à coopérer pleinement avec le Vendeur à l'enquête et à la détermination de la cause de cet accident et il mettra à la disposition du Vendeur toutes déclarations, comptes rendus et tests effectués par l'Acheteur ou mis à la disposition de l'Acheteur par d'autres. La fourniture de ces renseignements au Vendeur et tout contrôle, effectué par le Vendeur, de ces renseignements ou de tout compte rendu d'incident ne constitueront en aucune manière une reconnaissance de responsabilité du Vendeur dans cet accident ou incident.
- 12. Décharge de responsabilité en matière de brevet** - Le Vendeur ne garantit pas que l'utilisation ou la vente des produits livrés en vertu des présentes n'enfreindra pas les droits de tous brevets couvrant le produit lui-même ou son utilisation en association avec d'autres produits ou dans le cadre de l'application de tout procédé.
- 13. Retours** - Les marchandises ne pourront être retournées et leur retour donner lieu à l'établissement d'un avoir qu'avec la permission préalable du Vendeur.
- 14. Assistance technique** - A la demande de l'Acheteur, le Vendeur pourra, à sa discrétion, fournir l'assistance technique et des renseignements sur les produits du Vendeur. LE VENDEUR NE S'OBLIGE A AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE OU NATURE, NI EXPRESSE NI IMPLICITE, RELATIVEMENT A L'ASSISTANCE TECHNIQUE OU AUX RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE VENDEUR OU LE PERSONNEL DU VENDEUR. LES SUGGESTIONS DU VENDEUR CONCERNANT L'UTILISATION, LE CHOIX, L'APPLICATION OU L'ADEQUATION DES PRODUITS NE SERONT INTERPRETEES COMME DES GARANTIES EXPRESSES QUE SI ELLES SONT SPECIFIQUEMENT DESIGNÉES COMME TELLES PAR ECRIT PAR UN RESPONSABLE OU AUTRE MANDATAIRE DU VENDEUR.
- 15. Divers** - Le manquement du Vendeur à exécuter de manière stricte toute condition de la présente commande ou à exercer tout droit né des présentes ne constitueront pas une renonciation par le Vendeur à son droit d'appliquer de manière stricte ces conditions ou à exercer ce droit par la suite. Tout droits et recours en vertu de la présente commande sont cumulatifs et s'ajoutent à tous autres droits et recours que le Vendeur peut avoir selon la loi ou selon les principes généraux du droit. Toute renonciation de l'Acheteur à invoquer une défaillance en vertu des présentes sera faite par écrit et ne constituera pas renonciation à invoquer toute autre défaillance ou la même défaillance en vertu des présentes. Si une disposition du présent Contrat est considérée nulle, illégale ou inapplicable, la validité, la légalité et l'applicabilité des dispositions restantes ne seront pas affectées ni diminuées de ce fait. Les titres des paragraphes des présentes jouent un simple rôle d'indication : ils ne font pas partie des conditions et n'influent pas sur leur interprétation. Le présent Contrat engage les parties aux présentes, leurs héritiers, représentants

45, rue St. Philippe - 06000 NICE – France

Téléphone : +33 (0)4 93 97 77 27 - Fax : +33 (0)4 93 97 77 28

S.A. au capital de 470.010 € - Code NAF 7219 Z - RCS Nice B 388 097 537

E-mail : infos@skinethic.com Site Web : www.skinethic.com



SkinEthic

laboratories

personnels, successeurs et ayants droit respectifs, est conclu dans leur intérêt mutuel et est la loi des Parties.

- 16. LOI ET TRIBUNAUX COMPETENTS - TOUS LITIGES SUR LA LEGALITE, L'INTERPRETATION, L'APPLICATION OU L'EXECUTION DE LA PRESENTE COMMANDE OU DE SES CONDITIONS SERONT REGIS PAR LES LOIS FRANÇAISES, Y COMPRIS LES REGLES DE DROIT INTERNATIONAL PRIVE. CHAQUE PARTIE A LA PRESENTE COMMANDE ACCEPTE QUE TOUT LITIGE SURVENANT ENTRE ELLES, ET QUI A POUR CONSEQUENCE QUE L'UNE DES PARTIES ENTAME UNE ACTION EN JUSTICE, SOIT SOUMIS EXCLUSIVEMENT AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS, FRANCE.**